

Saint-Malo, le **29 JUIN 2021**

Objet : réservation des repas en restauration scolaire

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la lutte contre le gaspillage alimentaire imposée par la loi Egalim, la Municipalité a décidé de mener une réflexion sur la restauration scolaire qui a abouti à intégrer un mécanisme de réservation des repas sur le temps scolaire.

Les réservations et les modifications pourront être effectuées tout au long de l'année scolaire en vous connectant, à l'aide de votre identifiant et de votre mot de passe, au Portail Famille accessible depuis le site de la Ville de Saint-Malo sur la page d'accueil (www.ville-saint-malo.fr).

Dans cette optique, nous sollicitons votre coopération **dès la rentrée 2021**, et vous demandons de réserver les repas de votre (vos) enfant(s) **au plus tard 4 jours avant le jour concerné**, soit par exemple pour le 1^{er} jour de rentrée, le 2 septembre 2021, une réservation au plus tard le dimanche 29 août à minuit.

Pour l'année scolaire 2021/2022, la réservation des repas en ligne sera possible à partir **du 1^{er} juillet prochain**.

Afin de vous familiariser avec cette nouvelle formalité, aucune incidence financière n'interviendra entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre 2021.

Pour de plus amples renseignements, le règlement intérieur spécifique à la restauration scolaire et aux accueils de loisirs est consultable sur le site de la Ville dans la rubrique « vivre » - dossier « enfance - jeunesse » puis « scolarité ».

La Direction Éducation est à votre écoute et se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire en adressant un mail à l'adresse suivante :

- portail-famille@saint-malo.fr

Comptant sur votre collaboration, je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

L'Adjointe à la Restauration Collective
et à l'Alimentation Bio
Céline ROCHE

